Hôtel de Ville
89 rue Roger Bouvry - BP 60169
59471 Seclin cedex
tél : **03.20.62.91.11**

Service Enfance Jeunesse Insertion
Château Guillemaud
Rue Marx Dormoy - 59113 Seclin
tél : **03.20.62.94.42**
jeunesse@ville-seclin.fr

Accueil de Loisirs

3|17 ans

du lundi 17 février au vendredi 28 février
12h30

Hiver 2020

- **Inscriptions Seclinois :**
  du mercredi 15 au mercredi 29 janvier inclus
- **Pré-inscriptions extérieurs :**
  le jeudi 30 et le vendredi 31 janvier
  (en fonction des places disponibles)
- **à l'Hôtel de Ville, Service Affaires Scolaires**
  Se munir du numéro d'allocataire CAF et d'un justificatif de domicile

Renseignements : Service Enfance Jeunesse Insertion
Château Guillemaud - Rue Marx Dormoy - Tel. : 03 20 62 94 42 - jeunesse@ville-seclin.fr

Accueil de loisirs

Hiver 2020

Du lundi 17 au vendredi 28 février 2020

Attention, vendredi 28 février, accueil jusque 12h30

• Inscriptions Seclinois
du mercredi 15 au mercredi 29 janvier 2020 inclus

• Préinscriptions extérieurs (en fonction des places disponibles)
jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2020

• Lieu d'inscription
Service des affaires scolaires, Hôtel de ville, 89 rue Roger-Bouvry à Seclin

• Se munir
• de votre numéro d'allocataire CAF
• d'un justificatif de domicile
Afin de garantir un accueil de qualité, il est indispensable d'avoir des effectifs prévisionnels fiables. A ce titre plus aucune inscription ne sera prise en dehors des dates établies.
Merci de votre compréhension.

Tarifs QF	Forfait 5 jours : 5 jours d'accueil + 5 repas	Forfait 4 jours 1/2 : 4 jours 1/2 d'accueil + 4 repas	Accueil Péri AL		
			matin et soir	Matin 7h / 8h45	Soir 17h15 / 19h
0 à 153	8.20	7.15	2.90	1.00	2.00
154 à 369	13.20	11.27	3.30	1.20	2.45
370 à 499	13.95	11.89	3.40	1.50	2.60
500 à 534	14.05	11.98	3.40	1.50	2.60
535 à 700	18.90	15.89	3.90	1.50	2.90
701 à 800	20.55	17.22	4.40	1.80	2.90
801 à 1000	22.25	18.70	4.40	2.00	2.90
1001 à 1200	25.10	21.16	4.60	2.00	3.10
+ 1200 et enfant du personnel hors commune	27.40	23.13	4.60	2.00	3.10
extérieur à la commune	77.30	67.43	8.20	3.60	5.10

Facturation : Le tarif des accueils de loisirs comprend la journée d'accueil à laquelle s'ajoute le prix du repas. La facturation se fait par semaine indivisible et sur la base des inscriptions.
Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne pourra être prise en compte.

• Horaires de fonctionnement
Pour tous les centres sauf l'accueil 12-17 ans, l'accueil échelonné ;
le matin de 8h45 à 9h25 et le départ le soir de 16h45 à 17h15
Un accueil péri AL à partir de 7h le matin et jusqu'à 19h le soir est proposé aux enfants dont les deux parents travaillent.

⚠ Pour l'accueil 12-17 ans au Foyer Gérard Philipe, accueil de 8h45 à 18h.
Arrivée échelonnée de 8h45 à 9h25. Départ échelonné de 17h à 18h. Il n'est pas prévu d'accueil péri AL pour cette tranche d'âge (Merci de contacter le Service Enfance Jeunesse en cas de difficulté).
Modalité d'inscription voir ci-dessous

LIEUX D'ACCUEIL

• Accueil des enfants scolarisés en Petite et Moyenne Sections :
Accueil à l'école
Louise-Michel
Rue de Wattiessart
Tel : 03.20.90.06.42

• Accueil des enfants scolarisés en Grande Section :
Accueil à l'école
Marie-Curie
Rue du 8 mars
Tel : 03.20.90.06.42

• Accueil des enfants scolarisés en CP et CE1
Accueil à l'école Paul-Langevin
Rue Guy-Môquet
Tel : 03.20.90.00.06

• Accueil des enfants scolarisés en CE2, CM1, CM2 et 6ème (- de 12 ans)
Accueil à l'école Jules-Verne
Rue de l'Abbé-Bonpain
Tel : 03.20.32.13.83

• Accueil 12-17 ans
Accueil au Foyer Gérard Philipe
Parc de la Ramie
Rue des Martyrs de la Résistance
Tél : 03.20.32.20.87

- inscription à la journée
(au Service des Affaires scolaires)
Accueil de 8h45 à 18h.

- inscription à l'après-midi
Les dossiers d'inscription sont à retirer au château Guillemaud ou dans les structures de quartier (autorisation parentale obligatoire pour fréquenter le centre).
Accueil échelonné de 13h30 à 14h et départ échelonné de 17h à 18h.
En cas de sortie,
les horaires seront précisés sur place.

Assurance : la ville est assurée en responsabilité civile pour les différentes activités organisées dans le cadre des accueils.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance complémentaire pour votre enfant.